

**Procès-verbal** de la séance ajournée du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 24 février 2025, à 19h00.

**Sont présents :**

M. Martial Leclerc	Siège #1	M. Mathias Piché	Siège #4
Mme Lise Julien	Siège #2	M. Denys Leclerc	Siège #5
M. Bertrand Thibaudeau	Siège #3	Mme Karina Bélanger	Siège #6

**Formant quorum** sous la présidence de Monsieur Guillaume Vézina, maire.

**Sont également présents :**

Madame Annie Thériault, Directrice générale et assistante-greffière.

Madame Manon Jobin, Directrice générale adjointe, trésorière-greffière par intérim.

---

041-02-2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

**Sur la proposition de** monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**QUE** la présente séance est légalement constituée.

**ADOPTÉE**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

042-02-2025

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 16 juillet 2018.

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT QUE** les rapports annuels produits et adoptés par les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

Sur la proposition de monsieur Bertrand Thibaudeau, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an 7 (2024), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

043-02-2025

### OCTROI DE CONTRAT - BORNES-FONTAINES

**CONSIDÉRANT QUE** le Coordonnateur en hygiène du milieu et infrastructures a procédé à une demande de prix pour les travaux de mise à niveau des bornes-fontaines sur le territoire, afin de maintenir la sécurité et la durabilité des infrastructures municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** le National Fire Protection Association (NFPA) recommande d'identifier par couleur les bornes-fontaines en fonction du débit d'eau de celles-ci. Que la norme NFPA 291 *Recommended Practice for Fire Flow Testing and Marking of Hydrants* peut servir de référence à cet effet;

**CONSIDÉRANT QU'**Installer des poteaux indicateurs à chaque borne-fontaine réduire la perte de temps lors d'une intervention du service incendie, améliore l'efficacité des équipes lors des drainages préventifs saisonnier afin d'en vérifier le bon fonctionnement de celles-ci.

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites les offres de services ont été reçues et comparées pour les balises ;

Signalisation Lévis	47,50 \$/unité
Réal Huot	51,25 \$/unité
Signalisation Goliath	52,00 \$/unité
Signalisation Fusion	54,00 \$/unité
Signalisation signoplus	70,00 \$/unité

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a actuellement une seule compagnie en mesure d'effectuer le décapage et la peinture des bornes fontaine

Groupe SD distribution	20 830 \$
------------------------	-----------

Sur la proposition de madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**QUE** le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission la plus avantageuse de Signalisation Lévis et du groupe SD Distribution pour un montant de 8 351,87 \$ et de 20 830 \$ taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit assumée dans les surplus accumulés de l'aqueduc.

**QUE** le Coordonnateur en hygiène du milieu et infrastructures est nommé comme représentant municipal

**ADOPTÉE**

044-02-2025

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**QUE** cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h07.

**ADOPTÉE**

---

Guillaume Vézina,  
Maire

---

Manon Jobin,  
DGA, trésorière-greffière par intérim